

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 décembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014**

**2014 DEVE 1044 DJS** Aménagement des pelouses centrales de l'hippodrome d'Auteuil (16e) – Marché de travaux lot 2 – Protocole d'indemnisation du groupement d'entreprises RAZEL BEC/SEGEX.

**Mme Pénélope KOMITES et M. Jean-François MARTINS, rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération 2010 DJS 358 et 2010 DEVE 100 approuvant les principes d'aménagement des pelouses centrales de l'hippodrome d'Auteuil (16e), donnant l'autorisation de déposer le permis d'aménager, de signer le marché de travaux préparatoires et de lancer l'appel d'offres pour la réalisation des autres travaux d'aménagement ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2014 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver le principe de passation d'un protocole d'indemnisation avec le groupement d'entreprises Razel-Bec / Segex et de l'autoriser à le signer ;

Vu l'avis du conseil du 16e arrondissement en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES, au nom de la 3e Commission et par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de passation avec le groupement d'entreprises Razel-Bec / Segex d'un protocole d'indemnisation du marché de travaux n° 2011 123 000 4316 d'un montant de 17 396,03 euros HT, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer ledit protocole.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget d'investissement de la Ville de Paris inscrit et à inscrire au chapitre 23, article 2312, rubrique fonctionnelle 823, compte de provision 88000-99-050, sous réserve de la décision de financement.